











Copil Natura 2000 - Plateau de l'Aubrac - 19/12/23 - Nasbinals











PLATEAU DE L'AUBRAC

Comité de pilotage Natura 2000

Ordre du jour :

- Point sur le transferts de compétences entre DDT et Région
- Natura 2000 : rappels
- Bilan 2023 et programmation 2024
- Projets menés par d'autres structures et répondant au Docob

Gestion des sites Natura 2000 terrestres

Nouveau cadre de gouvernance

- ➤ Le dispositif Natura 2000
- > Le transfert de compétence à la Région
- > Le portage par les collectivités







Le dispositif Natura 2000

Réseau européen de sites naturels remarquables

Rareté / fragilité de certaines espèces et de leurs habitats.

Origine

- Directive Habitat 1992 et ses annexes (I: habitats naturels; II: espèces)
- Directive oiseaux 1979

Objectif

- Maintenir ou rétablir, dans un état de conservation favorable, les habitats naturels et les habitats d'espèces concernés
- Concilier préservation et maintien des activités humaines, économiques et sociales





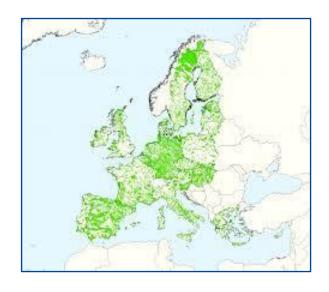


Natura 2000 n'est pas un sanctuaire de nature où toute activité humaine serait à proscrire

Le dispositif Natura 2000

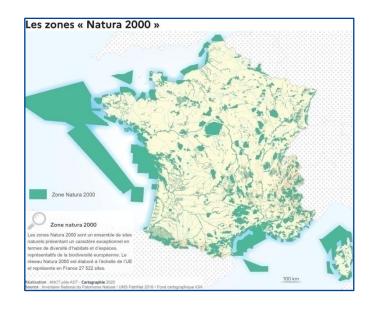
En Europe:

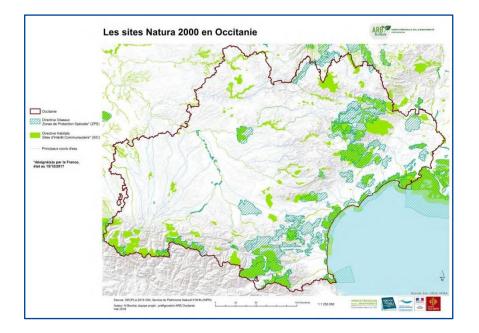
- > 30 000 sites
- > 18% du territoire



En France:

- > 1800 sites
- **13%**





En Occitanie:

- ➤ 250 sites
- **18%**





La gestion des sites Natura 2000

Une obligation de résultats, pas de moyens

- Concilier préservation du milieux et activités humaines
- Chaque Etat choisit son mode de gestion des sites

En France, une démarche concertée et contractuelle

- COPIL et DOCOB
- Portage par les collectivités encouragé

Une autorité administrative garante de la bonne gestion des sites

- L'Etat jusqu'à fin 2022
- La Région depuis le 1^{er} janvier 2023





La gestion des sites Natura 2000

Des actions d'animation

- information / communication / sensibilisation
- en régie ou externalisées

Des actions de préservation / restauration

- contractuelles ou non
- > en régie ou porteurs de projet public / privé

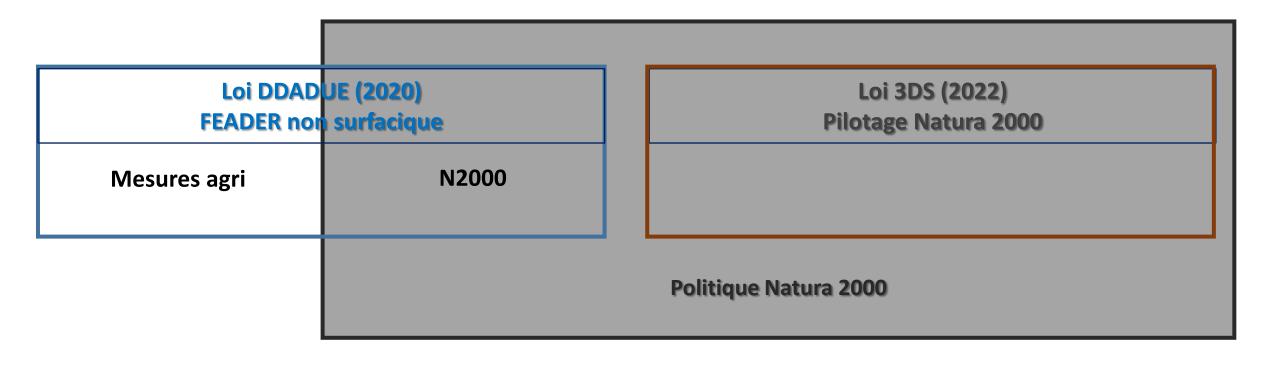
Des études et suivis scientifiques

- ciblées sur habitats et espèces IC du site
- en régie ou externalisées





Le transfert de compétences à la Région



Décret du 30 décembre 2022 relatif à la décentralisation de la gestion des sites Natura 2000 exclusivement terrestres









Missions relatives à la politique Natura 2000 Décentralisation de la gestion des sites 100% terrestres aux régions

Missions conservées par l'Etat

Décentralisation aux Régions

DESIGNATION DES SITES

INTERFACE AVEC

- Rapportage
- Gestion du contentieux

GESTION DES SITES 100% TERRESTRES

FEDER)

COPIL

- Création
- A défaut de collectivité locale (CL), présidence

DOCOB

- A défaut de CL, élaboration et suivi de la mise en œuvre
- approbation du DOCOB
- suivi des chartes

FINANCEMENT des mesures d'accompagnement

- Co-financement en contrepartie des fonds européens (FEADER,

et de gestion du site

- Instruction financière des dossiers

FEADER : répartition issue du comité Etat-Régions FEADER du 30/10/2019

Animation des sites

Contrats Natura 2000 forestiers et ni-agricoles ni-forestiers

GESTION DES SITES MARINS

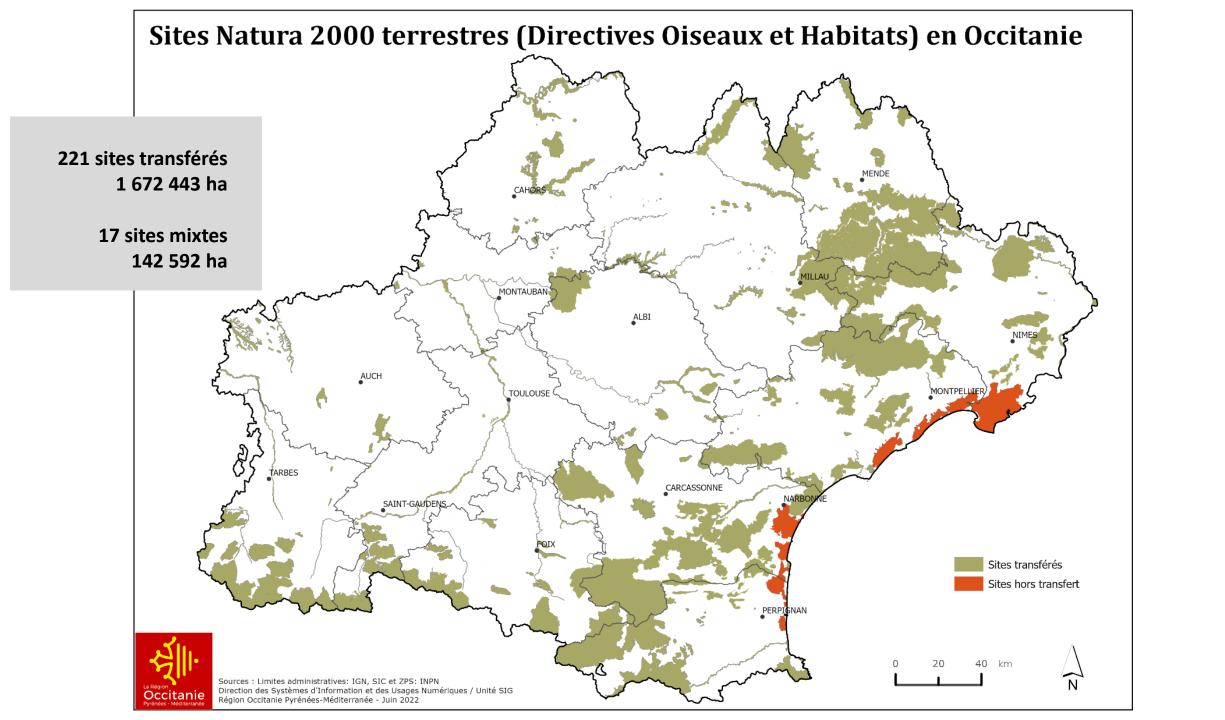
EVALUATION DES INCIDENCES N2000

(Volet régalien)

GESTION DES SITES MAJORITAIREMENT TERRESTRES

Réalisation : Viviane LE SOURD THEBAUD (DGALN/DEB/PRET/ET5)

Date: 03/11/2022



L'organisation en Occitanie

Responsable de service Nathalie LAMANDE (Montpellier)

Pôle administratif

3 instructeurs et instructrices (déb.

2024)

2 à Montpellier

1 à Toulouse

1 assistante/gestionnaire (Montpellier)

Pôle Technique

7 chargé(e)s de projets

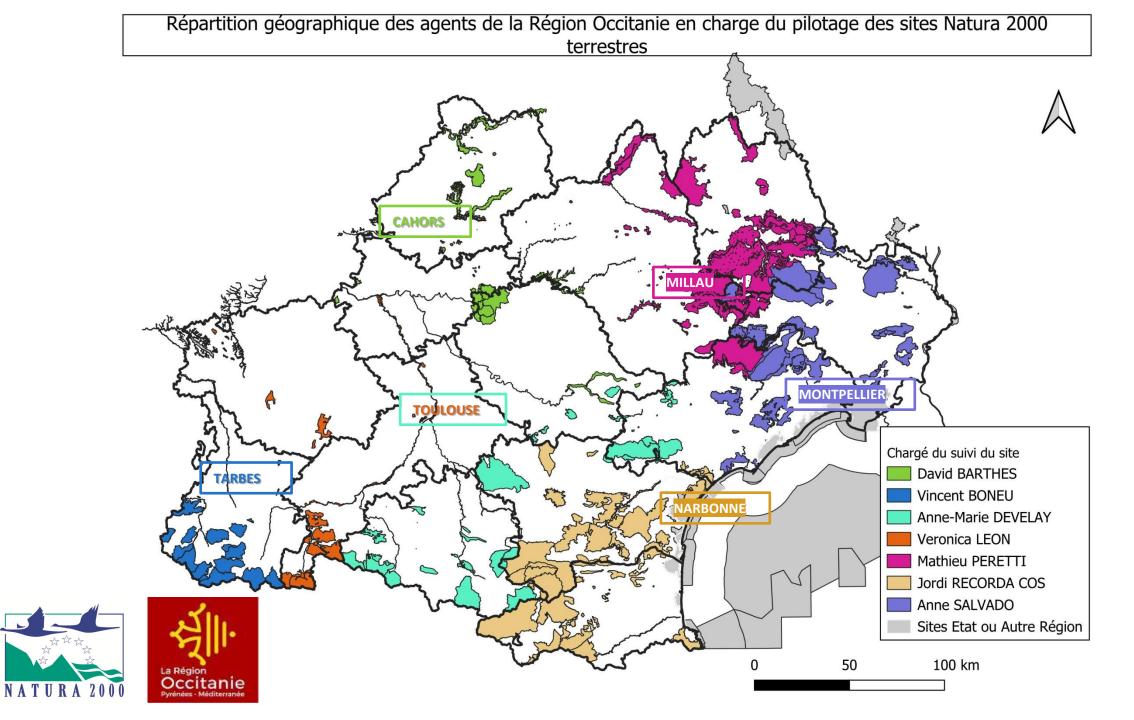
1 à Montpellier 1 à Millau

2 à Toulouse 1 à Narbonne

1 à Cahors 1 à Tarbes







Les conséquences de la décentralisation

Jusqu'au 31/12/2022

- Autorité administrative = Etat (DDT)
- Structure porteuse = collectivité locale ou à défaut DDT (sites « orphelins »)
- Animation ou régie et/ou externalisée (portage collectivité) ou marché public (sites orphelins)

Depuis le 01/01/2023

- > Autorité administrative = **Région Occitanie**
- Structure porteuse = collectivité locale ou, à défaut, la Région Occitanie (sites orphelins)
- Animation on régie et/ou externalisée (portage collectivité) ou marché public régional pluriannuel (procédure formalisée)





Les rôles de chacun

Le COPIL et sa présidence

- Organe décisionnel, garant de la concertation locale
- Relais auprès des acteurs du territoire
- Pilote mise en œuvre et suivi actions du DOCOB (oriente, priorise, évalue...)

La structure porteuse

- Assistance administrative pour le compte du COPIL (organisation COPIL, demandes de financement, marchés sous-traitance...)
- Mise en œuvre des actions d'information, communication, sensibilisation du DOCOB
- Missions techniques (prospection, accompagnement technique et administrative des contrats, suivis scientifiques, appui à l'évaluation des incidences...)
- Bilan annuel des actions, programmes prévisionnels, évolutions du DOCOB le cas échéant





Les rôles de chacun

L'autorité administrative / autorité de gestion Région

- Garante de la bonne mise en œuvre du dispositif / objectifs du site
- Conduit la procédure de désignation des collectivités porteuse et présidences COPIL
- Dirige les démarches d'évaluation et révision des DOCOB
- Pilote les dialogues de gestion budgétaire annuels avec les structures porteuses et finance les programmes et actions contractuelles
- Instruit les demandes d'aides du FEADER (animation et contrats) et contrôle leur bonne exécution
- Conduit les procédures de marchés publics (sites orphelins)
- Assure l'accompagnement technique, administratif et réglementaire auprès des collectivités animatrices





Merci de votre attention

















Site Natura 2000 « PLATEAU DE L'AUBRAC »

FR 910 1352 Directive « habitat Faune Flore »

Périmètre: 15 communes / 25 475 ha

Président du Copil:

Mr Bernard BASTIDE (2009 – en cours)

Structure opératrice et animatrice du site :

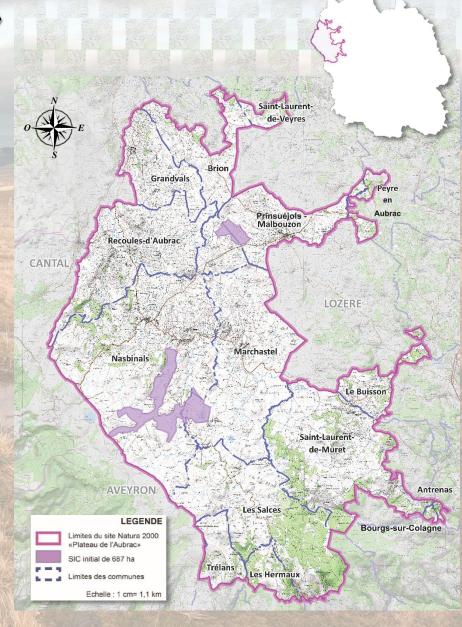
CC des Hautes Terres de l'Aubrac Présidée par Alain ASTRUC (2017 – en cours)

Validation du Docob:

Décembre 2012



11ème année d'animation (2023)













> 12 espèces d'intérêt communautaire

Ligulaire de Sibérie Fluteau nageant

Chabot
Lamproie de Planer
Ecrevisse à pattes blanches
Mulette perlière

Loutre d'Europe
Petit Rhinolophe
Grand Murin
Murin à oreilles échancrées
Barbastelle

Damier de la Succise

































Copil Natura 2000 - Plateau de l'Aubrac - 19/12/23 - Nasbinals





















Copil Natura 2000 - Plateau de l'Aubrac - 19/12/23 - Nasbinals







































Copil Natura 2000 - Plateau de l'Aubrac - 19/12/23 - Nasbinals











Objectifs de conservation (Docob)

- A) Les zones humides, cours d'eau et lacs
- B) Les prairies et landes pâturées
- C) Les habitats forestiers
- D) Les zones rocheuses et éboulis silicieux

Préserver et restaurer ces habitats et leurs espèces associées

Détail des objectifs - Zones humides, cours d'eau et lacs :

- Fonctionnement hydrologique naturel et continuité écologique
- Eaux de bonne qualité physico-chimique et biologique
- Habitats et espèces d'intérêt communautaire en bon état de conservation











Plan d'action (Docob)

- 1. Amélioration des connaissances et suivis (ACS)
- 2. Gestion des habitats et des espèces (GHE)
- 3. Information, sensibilisation et valorisation (ISV)

Contrats agricoles (MAEC/PAEC)

Charte Natura 2000

Etudes et suivis (Régie et/ou sous-traitance)

Contrats forestiers

Concertation

Site internet, lettre d'info, sensibilisation...

Veille environnementale

Soutien à d'autres projets

Contrats NI-NI











Bilan des actions 2023

- 1. Amélioration des connaissances et suivis (ACS)
- 2. Gestion des habitats et des espèces (GHE)
- 3. Information, sensibilisation et valorisation (ISV)













Suivi Ligulaire de Sibérie





Amélioration des connaissances et suivis (ACS)

- 2. Gestion des habitats et des espèces (GHE)
- Information, sensibilisation et valorisation (ISV)

Comptage exhaustif sur la station des Roustières

Ligulaire	2019	2020	2021	2022	2023
Nbr tiges fleuries	98	283	227	310	118

> Station de Sagno verdo

Ligulaire	2019	2020	2021	2022	2023
Nbr tiges fleuries	1	6	6	5	7
Nbr pieds	3	4	4	4	4



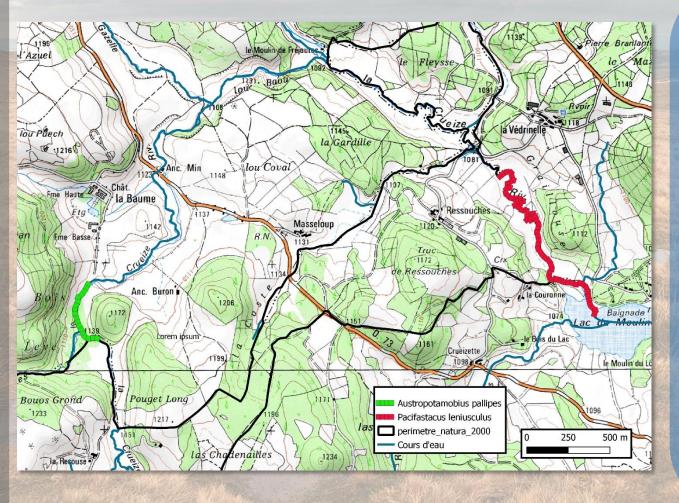








Etude de faisabilité « Ouvrage infranchissable Ecrevisse signal »



- . Amélioration des connaissances et suivis (ACS)
- Gestion des habitats et des espèces (GHE)
- Information, sensibilisation et valorisation (ISV)

Problématique : Prolifération de l'Ecrevisse signal en amont du lac du moulinet

Situation : Cours d'eau de la Crueize, commune du Buisson

Objectif: Protéger la population d'Ecrevisse à pattes blanches en amont d'une éventuelle contamination par la peste de l'écrevisse

Outil : Contrat Ni-ni « Aménagement en faveur d'une espèce d'intérêt communautaire »

Groupe de travail à mettre en place et poursuivre les contacts avec le Bureau d'étude « Saules et eaux »











Bilan des actions 2023

- 1. Amélioration des connaissances et suivis (ACS)
- 2. Gestion des habitats et des espèces (GHE)
- 3. Information, sensibilisation et valorisation (ISV)







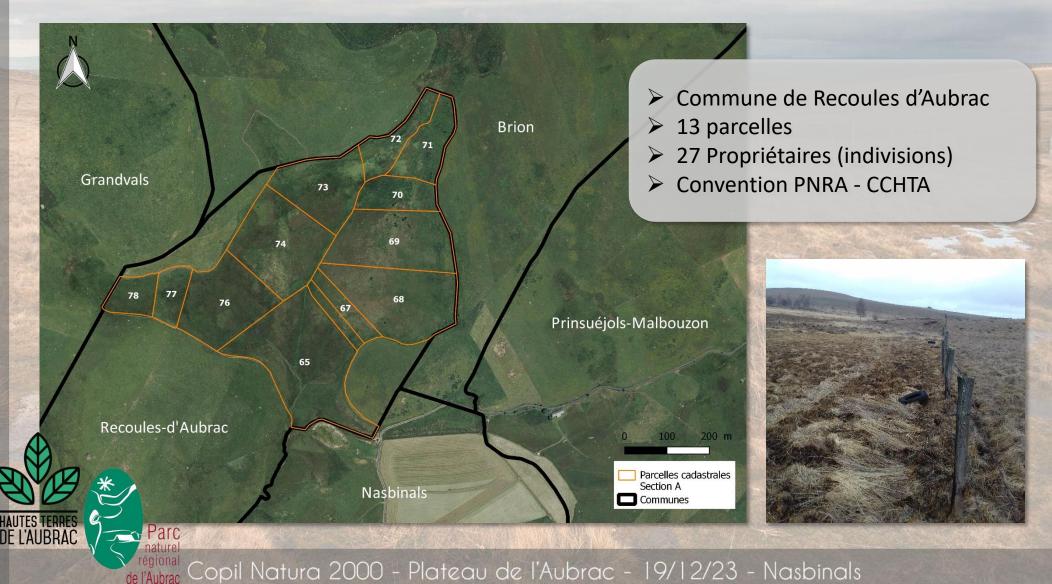






La Tourbière des Roustières

- Amélioration des connaissances et suivis (ACS)
- 2. Gestion des habitats et des espèces (GHE)
- 3. Information, sensibilisation et valorisation (ISV)







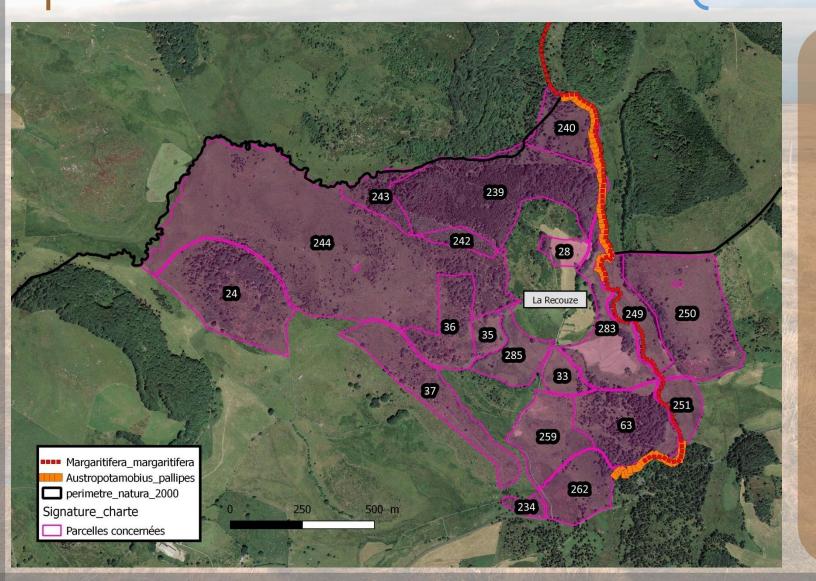






Charte Natura 2000 La Recouse

- Amélioration des connaissances et suivis (ACS)
- Gestion des habitats et des espèces (GHE)
- 3. Information, sensibilisation et valorisation (ISV)



Contexte : Charte
Natura 2000

Lieu-dit: La Recousee

Commune : Le Buisson

Engagements envisagés : 131 ha

Accords préalables :
Propriétaire +
Agriculteurs
bénéficiaires

Intérêts:
-3 Hab d'IC et 3
espèces d'IC
Exonération TFNB



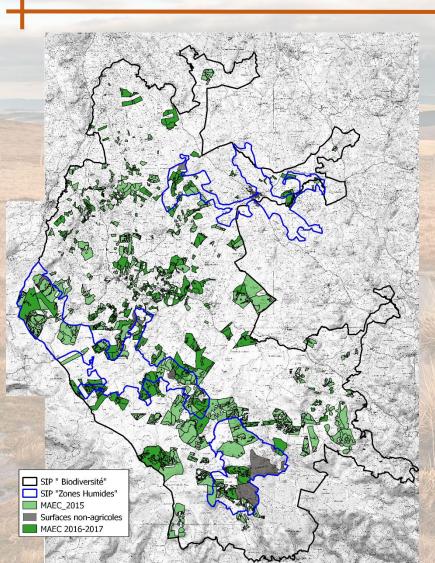








MAEC antérieures à 2023



- . Amélioration des connaissances et suivis (ACS)
- 2. Gestion des habitats et des espèces (GHE)
- 3. Information, sensibilisation et valorisation (ISV)

Surface engagée :

- 2015 : **3 300 ha** environ
- 2016/2017 : **2 000 ha** environ

Linéaire engagé (haies et ripisylves) : **6 km** environ

Principales mesures:

- Limitation du chargement pastoral
- Limitation ou interdiction de fertilisation et/ou chaulage sur zones sensibles
- Valorisation de prairies de fauche en bon état de conservation
- Entretien raisonné de haies, alignements d'arbres ou ripisylves











MAEC antérieures à 2023

- . Amélioration des connaissances et suivis (ACS)
- Gestion des habitats et des espèces (GHE)
- 3. Information, sensibilisation et valorisation (ISV)

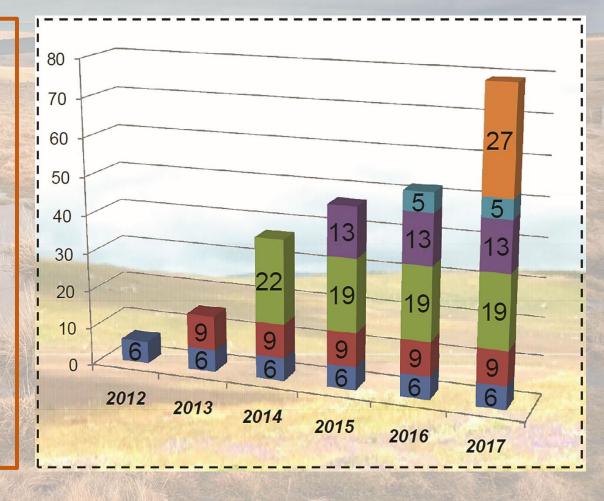
Contrats MAEC antérieurs

79 exploitations signataires

Contrats les plus anciens : 2015

Contrats les plus récents : 2017

74 réengagements en 2022













Nouveau programme MAEC 2023-2025

- . Amélioration des connaissances et suivis (ACS)
- 2. Gestion des habitats et des espèces (GHE)
- 3. Information, sensibilisation et valorisation (ISV)

Bilan PAEC Aubrac lozérien 2015-2017

1. Bilan financier des contractualisation 2015 et 2016/2017 PAEC « Aubrac Lozérien »

	2015	2016	2017	Total
Nombre de contrats MAEC	47	5	27	79
Budget (€) contractualisation	1 659 206,76	192 993,25	926 892,71	2 779 092,72



Copil Natura 2000 - Plateau de l'Aubrac - 19/12/23 - Nasbinals











PAEC AUBRAC OCCITAN

Contexte général

- 2023 : Nouvelle PAC et nouvelle programmation MAEC
- Objectif des MAEC : maintien et transition vers des pratiques agricoles vertueuses pour l'environnement
- PAEC Aubrac Occitan porté par le PNR de l'Aubrac retenu
- Territoire du PAEC en Lozère = Site Natura 2000 « Plateau de l'Aubrac











PAEC AUBRAC OCCITAN Périmètre du projet

Périmètre territoire Lozérien :

15 communes / 25 475 ha Identique au périmètre du site Natura 2000

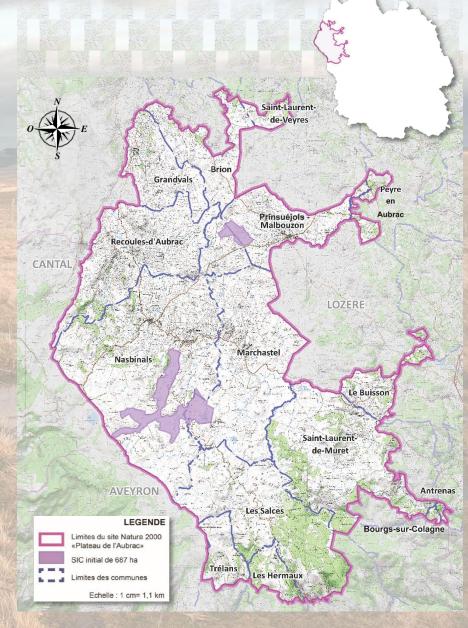
Structure en charge des contrats 48 :

ComCom des Hautes Terres de l'Aubrac Partenaire agricole = COPAGE



















ENJEUX:



- Maintenir les zones humides et les tourbières dans un bon état de conservation
- Maintenir ou améliorer la diversité floristique des prairies de fauche
- Préserver les milieux ouverts de l'intensification ou de l'abandon









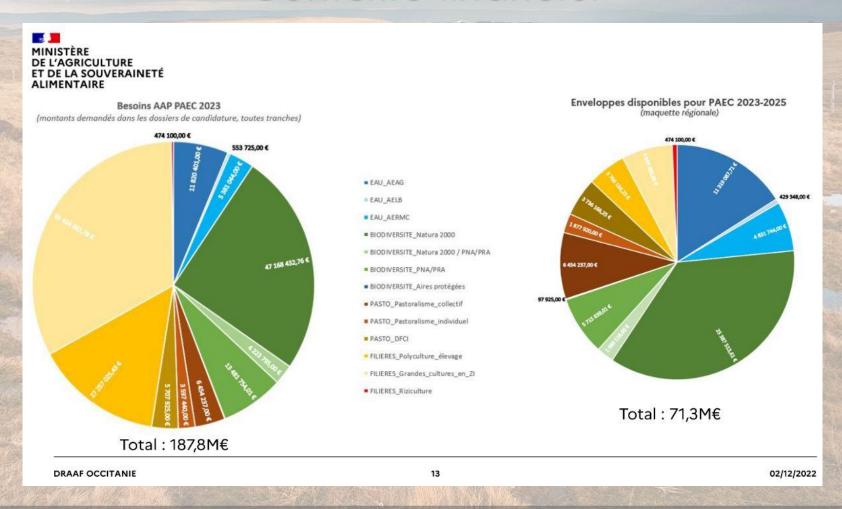






PAEC AUBRAC OCCITAN

Contexte financier













PAEC AUBRAC OCCITAN

Contexte financier

AAP DRAAF Occitanie: 150 dossiers déposés à l'échelle de la Région pour la tranche Biodiversité

Réduction des enveloppes + grand nombre de candidatures

Conséquences = enveloppes divisées par 2 sur la Lozère



Réduction du nombre de contrats initialement prévus dans la demande











PRIORISATION:

SONT PRIORITAIRES après manifestation d'intérêt:	PONDERATION
Les exploitations présentant des Tourbières hautes actives (7110) > 1ha (Classement des exploitations par importance des surfaces 7110 concernées si ex æquo)	+20 pts
Les exploitations présentant d'autres zones humides, d'intérêt communautaire (IC) ou non (PNA ZH) > 5 ha hors 7110 ou 7110 > 10 ha (Classement des exploitations par importance des surfaces 7110 puis ZH concernées si ex æquo)	+15 pts
Les exploitations installées entre 2018 et nos jours (Nouvel installé – Nouveau membre GAEC – Création GAEC – GAEC vers EARL)	+10 pts
Les exploitations d'aumoins 15 UGB à l'année	+5 pts
classement des exploitations par importance des surfaces éligibles en habitats d'IC humides et PNA ZH si ex æquo)	NOTE /50 pts











MESURES RETENUES:

- MHU2 : Préservation des milieux humides Amélioration de la gestion par le pâturage - 201 €/ha
- MHU1: Préservation des milieux humides 150 €/ha
- PRA1: Surfaces herbagères et pastorale (SHP) 51 €/ha
- PRA2 : Amélioration de la gestion des SHP 72 €/ha











LES GRANDES LIGNES:

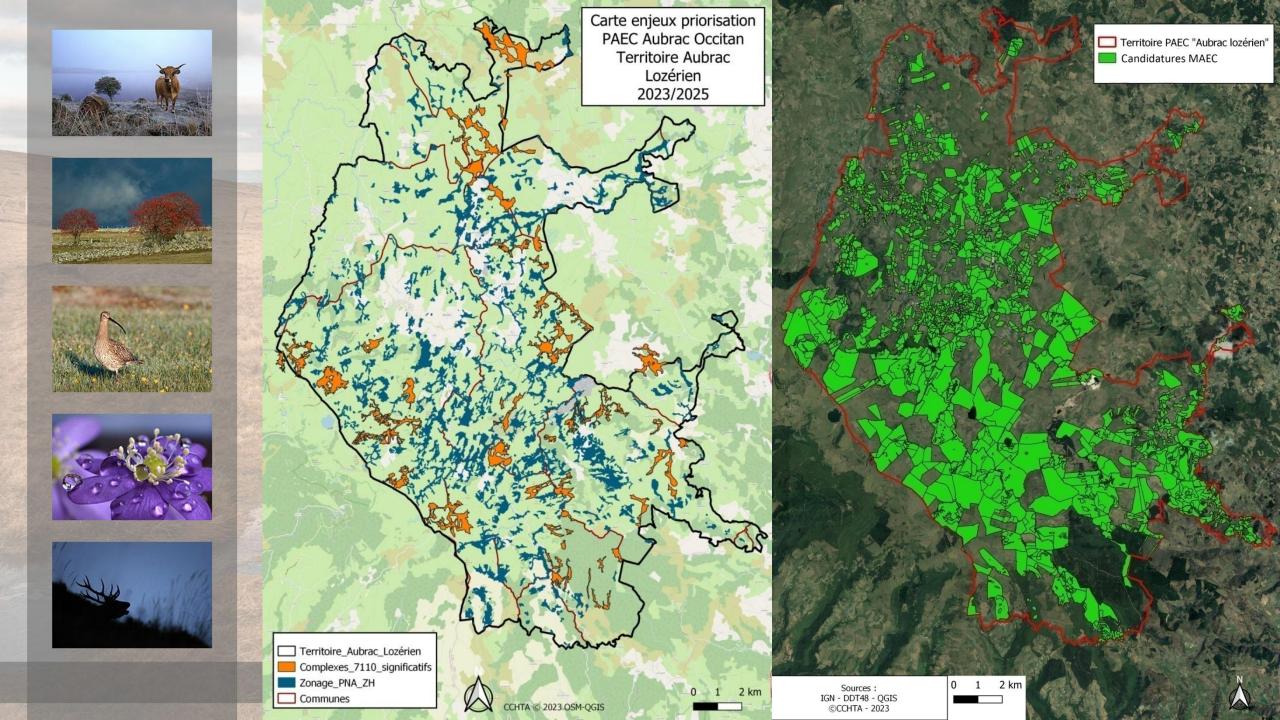
Contractualisation sur 3 ans (2023/2024/2025)

Engagement sur 5 ans

Plafond contrats:
5000 € exploitation individuelle
7 500 € GAEC 2 parts ou plus

Plafonds surfaciques mesures : MHU2 – 10 ha individuel – 15 ha GAEC PRA3 – 30 ha individuel – 45 ha GAEC

- Diagnostics agro-environnementaux
 - 1. Diagnostics écologiques (CCHTA)
 - 2. Diagnostics agricoles (COPAGE)
- Rédaction des plans de gestion (CCHTA/COPAGE)













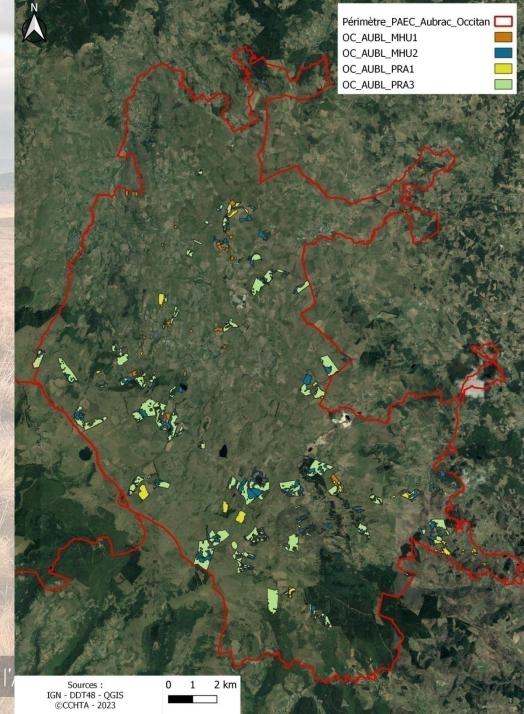
BILAN MAEC 2023:

- 29 signatures dès 2023
- engagées en 2023
- Objectif à terme de 90 signatures sur 3 ans

Mesure	MHU2	PRA3	MHU1	PRA1
29 contrats	330 ha	853 ha	69 ha	108 ha

Soit 718 252 € consommés (dépassement de 1,03%)

Copil Natura 2000 - Plateau de













FORMATIONS:

Une formation sera obligatoire dans les deux premières années du contrat

Via formation VIVEA

Thématiques envisagées :

- Flore indicatrice d'un bon état écologique
- Gestion pastorale / pâturage tournant
- Abreuvement
- Gestion des zones humides
- Usage des antiparasitaires et alternatives













Bilan des actions 2023

- 1. Amélioration des connaissances et suivis (ACS)
- 2. Gestion des habitats et des espèces (GHE)
- 3. Information, sensibilisation et valorisation (ISV)













Supports de communication



- > Site Internet = Mise à jour régulière
- ➤ Bâches Natura 2000 = 2 utilisations
- Réseaux sociaux = Instagram/Facebook
- Lettre d'info n°6 écoulée à 90 %













Tél - 07 87 60 49 31

munauté de Cammunes des Hautes fémes de Wubide











Evénements, sorties...

- Rando-interprétation Chargés tourisme PNR Occitanie
- > Intervention auprès BTSA GEMEAU + GPN
- Animation avec le Collège de St-Chélyd'Apcher



- Amélioration des connaissances et suivis (ACS)
- 2. Gestion des habitats et des espèces (GHE)
- 3. Information, sensibilisation et valorisation (ISV)

























Proposition pour 2024

- 1. Amélioration des connaissances et suivis (ACS)
- 2. Gestion des habitats et des espèces (GHE)
- 3. Information, sensibilisation et valorisation (ISV)













Propositions

ACS	GHE	ISV
Suivi Ligulaire de Sibérie (3 stations 48)	> PAEC / MAEC 2023-2025	 Projet d'animations avec le Lycée de St-Chély
Poursuite Inventaire du	 Continuité projet des Roustières (Conv PNR) 	d'Apcher
Damier de la Succise	➤ Charte Natura 2000	Mise à jour SIN2/Site internet/ lettre d'info
Récolte données « Chat forestier »	Pougalyon	Création de contenu
Continuité projet des	➤ Mise à jour DOCOB	Instagram/Facebook
Roustières (Conv PNR)	Groupe de travail« Campagnol terrestre »	➤ Intervention BTSA GPN et GEMEAU
Groupe de travail« Campagnol terrestre »	(48)	> Formations MAEC
(48)	Dotation aux communes	











MAEG 2024/2025:

- Objectif signature de 30 nouveaux contrats en 2024 sur l'Aubrac Lozérien
- Perspective de financement
 supplémentaire via projet « Contrat
 territorial Zones Humides » porté par
 le PNR Aubrac
- Objectif à terme de 90 contrats sur 3 ans

- . Amélioration des connaissances et suivis (ACS)
- 2. Gestion des habitats et des espèces (GHE)
- 3. Information, sensibilisation et valorisation (ISV)





2024			
Env indicative	Env conso	Env restante	Env restante
328 256,12 €	7 335,24 €	320 920,88 €	97,77%

2025			
Env indicative	Env conso	Env restante	Env restante
291 927,01 €	0,00€	291 927,01 €	100,00%













Suivi Ligulaire de Sibérie

- . Amélioration des connaissances et suivis (ACS)
- 2. Gestion des habitats et des espèces (GHE)
- Information, sensibilisation et valorisation (ISV)

Extrait de la fiche action « Suivi des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire du site (ASC2) :

« Suivi des stations connues, évaluation de l'impact de la mise en défens l sur les populations. Eventuellement, suivi des stations qui seront l découvertes »

- > Suivi des 3 stations connues = détecter à temps un éventuel déclin de population. Le cas échéant, être en mesure d'en identifier les causes.
- Suivi spécifique sur la station de Souveyrols



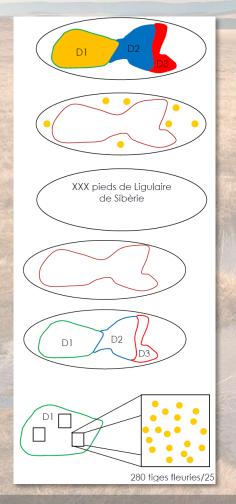






Souveyrols 2019: 2 protocoles à l'appui

1) Le protocole d'estimation par iso-densité :











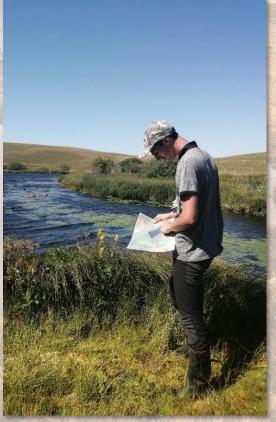


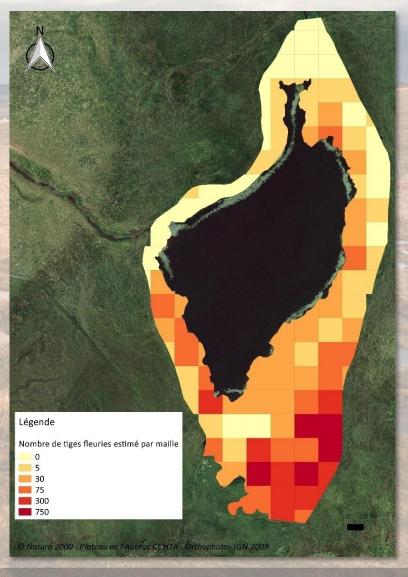


Souveyrols 2019 : 2 protocoles à l'appui

2) Le protocole d'estimation par mailles











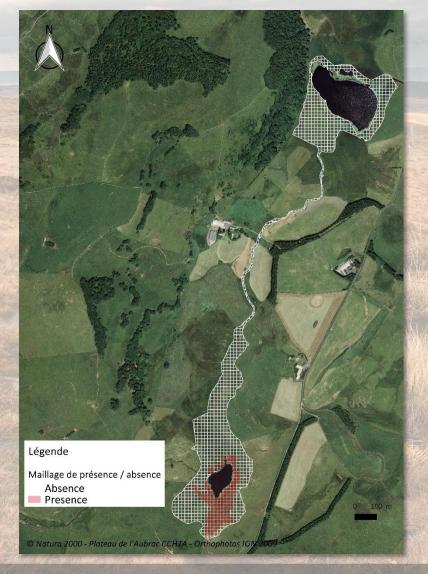


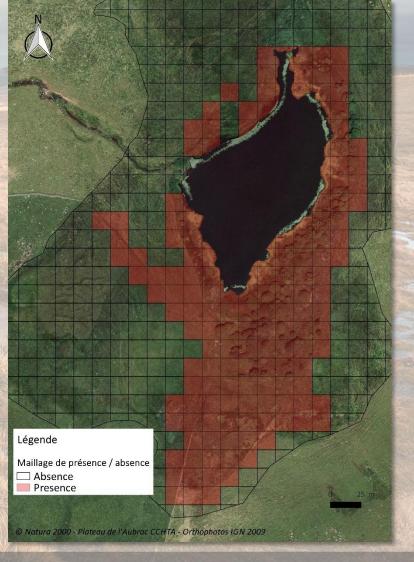




Prospection complémentaire

- Amélioration des connaissances et suivis (ACS)
- 2. Gestion des habitats et des espèces (GHE)
- . Information, sensibilisation et valorisation (ISV)















Inventaire du Damier de la Succise

- I. Amélioration des connaissances et suivis (ACS)
- 2. Gestion des habitats et des espèces (GHE)
- 3. Information, sensibilisation et valorisation (ISV)

Réalisation de compléments d'inventaires sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire (ACS1)

- ➤ Particularité du Damier : 2 sous-espèces
- Dont l'écotype Euphydryas aurinia aurinia, inféodé aux milieux humides, tourbières et zones alluviales









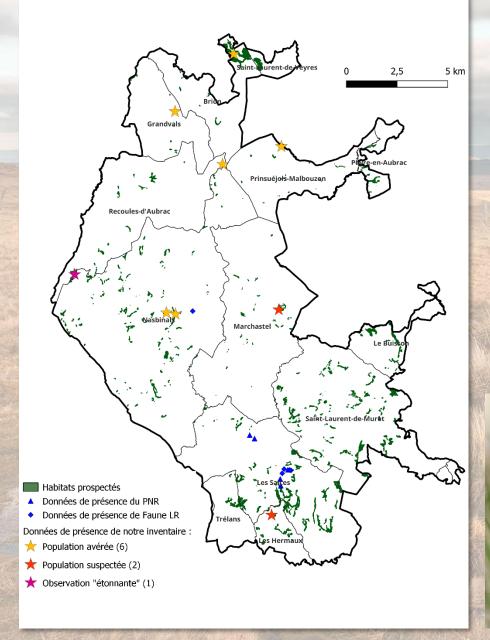












Inventaire du Damier de la Succise

- 1. Amélioration des connaissances et suivis (ACS)
- 2. Gestion des habitats et des espèces (GHE)
- 3. Information, sensibilisation et valorisation (ISV)

Résultats	Résultats
Nbr polygones humide	527
Sites prospectés	170
Nombre de sites positif	-s 9
Nombre polygones « fa	vorables » 19











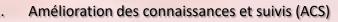


Récoltes de données Chat forestier









2. Gestion des habitats et des espèces (GHE)

. Information, sensibilisation et valorisation (ISV)





de la Lozère



Copil Natura 2000 - Plateau de l'Aubrac - 19/12/23 - Nasbinals











Dotation Biodiversité

Contexte: 2023

- Dotation communale
- Budget national de 41,6 M d'euros (x4 en 5 ans)
- Nouvelles communes bénéficiaires car intégration des communes PNR

Communes	Dotation (€)
Peyre-en-Aubrac	11 999
Nasbinals	11 857
Bourgs-sur-Colagne	8 926
Recoules-d'Aubrac	6 000
St-Laurent-de-Muret	6 000
Grandvals	6 000
Marchastel	6 000
Les Salces	6 000
Brion	6 000
Les Hermaux	3 000
Prinsuéjols-Malbouzon	3 000
Le Buisson	3 000
Antrenas	3 000
Trélans	3 000







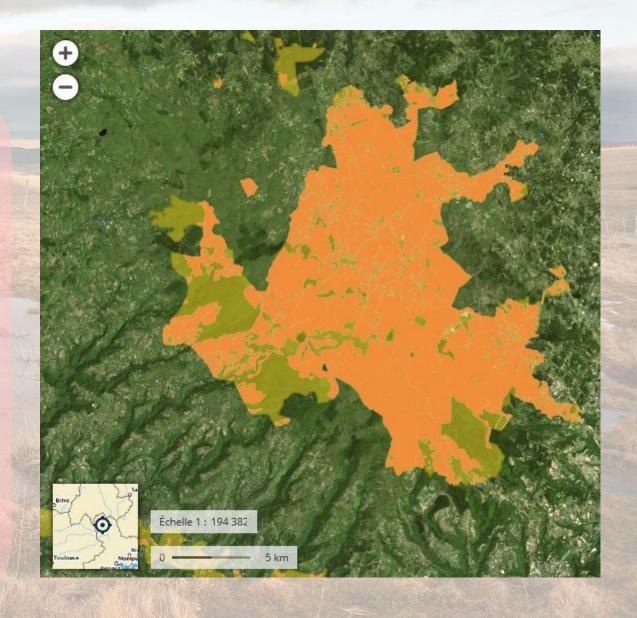




Prairies sensibles

Contexte:

- PAC 2023
- Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE9)
- Parcelles déclarées prairies
 permanentes/landes/parcours
- Dans périmètres Natura 2000
- Mise à jour de la cartographie en 2023
- Classement interdit retournement













Projets menés par d'autres structures gestionnaires et répondant aux objectifs du Docob

















Réseau zones humides - SAGNE 48 (Lozère) Gestion, restauration, suivi de zones humides



Le réseau Zones humides - SAGNE 48



Appui technique

ponctuel:

Visites-conseils

durable:

Conventions de gestion

Plans de gestion

Etudes fonctionnelles complémentaires (selon nécessité)

Mise en œuvre de mesures de gestion / travaux de restauration

Programmation, appui mise en œuvre, encadrement travaux

Cellule d'assistance technique ZH animée par le CEN depuis 2004 (bassin Adour-Garonne)

Suivi des sites et de la gestion

Retours d'expériences Animation réseau, partages d'infos

Appui aux politiques publiques

Information, coordination
Contribution actions territoriales

Formations, information

Formations techniques Lettre d'info « Trèfle d'eau » Sensibilisation, communication



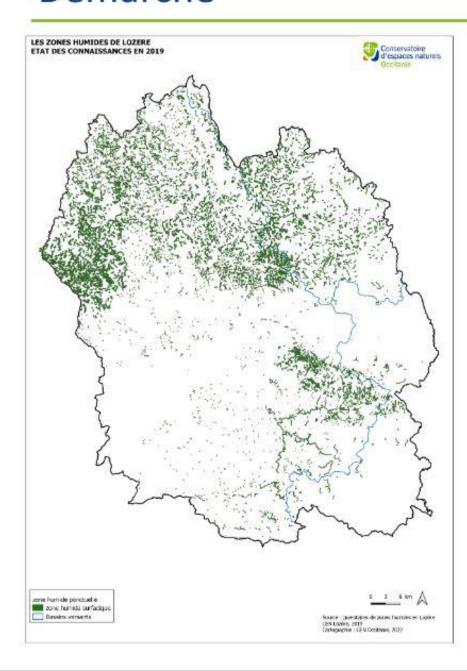






Démarche





Hiérarchisation de secteurs d'intervention

Priorisation de zones humides sur la base de :

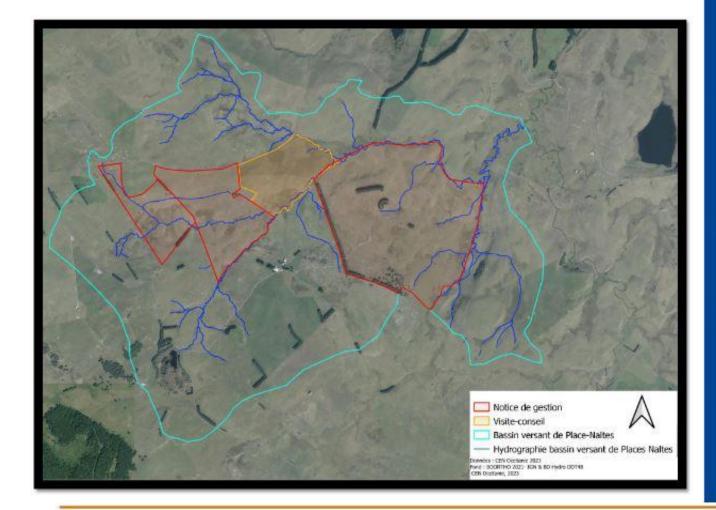
- critères écologiques (nature et surface de ZH, enjeux patrimoniaux...)
- critères fonctionnels (état de conservation, dégradations)
- approche par territoire / bassin versant

Animation foncière : conventions de gestion

Plans de gestion : connaissance des habitats naturels, faune, flore, définition des enjeux, plan d'actions...



Aubrac : exemple du bassin de Places-Naltes





Réalisé en 2023 :

- Démarche coordonnée avec PNR Aubrac et CCHTA (complémentarité Natura 2000)
- Animation foncière sur 50% du bassin versant (hors contractualisation MAEc "ZH" 2023)
- Plans de gestion sur 17 % du bassin versant (210 ha sur 1187 ha)
- 1 visite conseil : 31 hectares (3% bv)
- 3 gestionnaires adhérents au réseau SAGNE48
- Perspectives aménagements et travaux

Actions complémentaires 2023 sur l'Aubrac



SAGNE48

- 1 actualisation de plan de gestion
- 4 visites-conseils
- 1 étude complémentaire préalable à travaux
- 1 animation





LIFE Biodiv'Paysanne

- 1 actualisation de plan de gestion
- programmation de travaux
- suivi Azuré des mouillères et Gentiane pneumonanthe après travaux (étude en cours)





















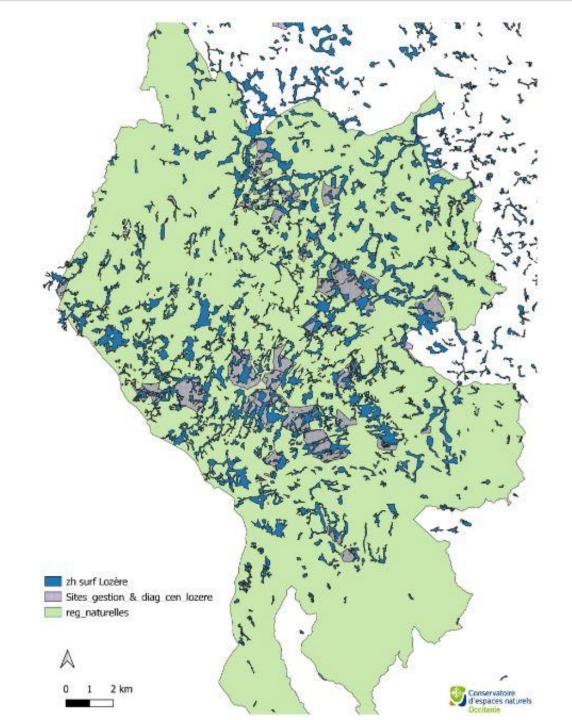














Réseau Zones humides – SAGNE 48 Plateau de l'Aubrac

36 sites – 30 gestionnaires 1370 ha dont 450 ha de zones humides







MERCI













Crédits photos : R. Dengreville, JP. Montiel, C. Geourjon, R. Monlong